



DECRET N° 2019/264 DU 28 MAI 2019  
 portant approbation des statuts de la Société  
 Cameroon Telecommunications.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- Vu la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu le décret n° 98/198 du 08 septembre 1998 portant création de la Société Cameroon Telecommunications, ensemble ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2019/263 du 28 MAI 2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications,

**DECRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Sont approuvés les statuts de la Société Cameroon Telecommunications, en abrégé « CAMTEL », tels que joints en annexe du présent décret.

**ARTICLE 2.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 28 MAI 2019



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

*Paul Biya*  
**PAUL BIYA**